

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

OBJET : RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASÉ GRABINSKI – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME FRANCINE OBELISCO A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.
Délibération N° DM_2022110N137

OBJET : RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASSE GRABINSKI – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du programme de rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs structurants, l'agence nationale du sport (ANS) lance un appel à projets destiné aux collectivités locales.

Ces travaux de rénovation énergétique devront tendre vers une économie d'énergie de 30 % par rapport à la consommation initiale de l'équipement.



Au regard de ces éléments, il vous est proposé de solliciter une subvention auprès de l'ANS en vue de la réhabilitation du gymnase Grabinski selon le plan de financement ci-dessous.

Le montant estimatif des travaux s'établit à 620.000 €.H.T. (maîtrise d'œuvre incluse)

FINANCEURS	MONTANT H.T.	%
Subvention ANS	496.000,00 €.	80 %
Autofinancement	124.000,00 €.	20 %
TOTAL	620.000,00 €.	100 %

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en vue de la réhabilitation du gymnase Grabinski selon le plan de financement défini ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

AFFICHEE LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,
RETIREE LE :	Le Maire,
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	 
NOMENCLATURE N° 7-5	René VILLARD